

INFORMATIONS

publiées par la

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

Siège social: 17-21, rue de Louvain, Bruxelles.

REPRODUCTION AUTORISÉE

Bulletin n° 67.

10 février 1950.

ETABLISSEMENT D'UN RACCORDEMENT ENTRE LES LIGNES DE WEERDE A MALINES ET DE MALINES A LOUVAIN.

On envisage, depuis longtemps, un dédoublement de la ligne Bruxelles - Louvain parcourue par un nombre fort élevé de trains de voyageurs et de trains de marchandises. Comme ce travail serait extrêmement coûteux, les services de la S.N.C.B. ont recherché une solution permettant de décharger cette ligne moyennant une dépense relativement faible.

C'est ainsi qu'est née l'idée de raccorder la ligne de Schaerbeek - Weerde - Hofstade - Muizen à la ligne Malines - Louvain par un tronçon de voie de quelques kilomètres s'embranchant sur la première ligne près de Hofstade, après le passage du pont sur le canal de Malines à Louvain, et atteignant la seconde ligne à l'entrée de la gare de Hever. L'électrification en cours ou imminente des deux lignes citées a conduit la Société Nationale à réaliser ce travail sans tarder.

La nouvelle ligne traversant, d'une part, la chaussée de Malines à Louvain et, d'autre part, la route dénommée Willendriesstraat, il est nécessaire d'y établir deux ouvrages d'art.

Cette ligne est en effet destinée à écouler un trafic rapide et important, de sorte que les passages à niveau sont à proscrire.

A la Willendriesstraat, on construira un passage inférieur constitué par un pont-tube, légèrement oblique, d'une ouverture normale de 10 mètres et d'une hauteur libre de 4,50 m. L'ouvrage entier, y compris les murs en retour qui portent les garde-corps métalliques, sera réalisé en béton armé.

Au droit de la chaussée de Malines à Louvain, le passage inférieur comprendra un tablier en poutres à âme pleine écartées de 70 cm. d'axe en axe et sur lesquelles viendra reposer une dalle armée portant la double voie par l'intermédiaire du ballast. La dalle, prolongée en porte-à-faux de chaque côté de l'ossature métallique, gardera un passage libre de l'ordre de 1,25 m. jusqu'au garde-corps métallique. Les faces extérieures des poutres extrêmes doivent être recouvertes de béton légèrement armé, formant parement. Les culées, y compris les murs en retour, seront en béton et leurs faces extérieures recouvertes de briques. L'ouverture normale de ce pont oblique doit être de 20 mètres entre parements de culées et la hauteur libre, sous le tablier, de 4,50 m.
